

SYNTHÈSE

Année de publication : 2017

# ARBRE

## (Aménager et Rénover avec le Bois pour la REhabilitation)

### FILIERE BOIS



Crédits photos : FCBA - UIPC – UICB

Réalisation :



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE



France Bois Régions  
Le réseau forêt-bois des régions

©FCBA



Avec le soutien de :

**CODIFAB**

comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Ainsi que :



## FINANCEMENT

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)



L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, et cofinance des actions collectives de promotion, de progrès technique, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de Recherche et Développement, en encourageant l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui France Bois Forêt regroupe l'ONF, la FNCOFOR, FPF et l'UCFF ainsi que les organisations professionnelles suivantes : UNEP, SNPF, FNEDT, FBT, FNB, LCB, SYPAL, SEILA, SIEL. L'association France Bois Régions est membre associée, aux côtés du CNPF, la CNIIEFB, le CIBE et l'ASFFOR.



La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires. La sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction est chargée, des questions techniques, économiques et environnementales dans la construction et l'habitat, notamment dans le domaine de la réglementation technique, de la protection de l'environnement et de la prévention des risques.



## 1. Les Plans Bois Construction

Le premier Plan Bois mené entre 2009 et 2013 a permis de surmonter les obstacles techniques à l'utilisation du bois dans la construction.

Il a conduit aux éléments suivants :

- Un travail de concertation : identification des obstacles réglementaires et normatifs à l'usage du bois dans la construction ;
- Un plan d'actions : cofinancement DHUP/Codifab/FBF (au total, 4 M€ sur 3 ans), supervision par la DHUP, pilotage des actions par les professionnels ([cf.bilan](#)).

Le second Plan Bois lancé en 2014 a fait émerger 3 axes stratégiques :

- FCE Formation Compétence Emploi : attractivité des métiers du bois & biblioBois (ressources pour les enseignants et formateurs)
- Valorisation du bois dans la réhabilitation ;
- Valorisation des feuillus.

Ainsi, le programme ARBRE s'inscrit dans le 2<sup>ème</sup> axe de ce second Plan Bois.

## 2. Objectifs du programme ARBRE

Le projet a démarré début 2014 piloté par les représentants des professionnels (organisations professionnelles représentées au sein du CODIFAB et de FBF) et de la DHUP.

Ce projet s'est échelonné sur une durée de 3 ans, il a pour objectifs de valoriser l'usage du matériau bois dans la réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires sur les marchés prioritaires suivants :

- La réhabilitation énergétique ;
- La requalification, le réaménagement et la réorganisation des espaces intérieurs ;
- La création de surface par l'extension ou la surélévation.

Les principaux objectifs de livrables du projet sont :

- Elaborer un outil d'aide à la décision permettant de travailler un projet de réhabilitation en fonction de différentes approches ;
- Mettre à disposition une base de données de solutions techniques avec des performances évaluées ;
- Organiser un référencement de projets en cours ou finalisés en mettant en évidence les avantages à l'utilisation du bois dans la réhabilitation.

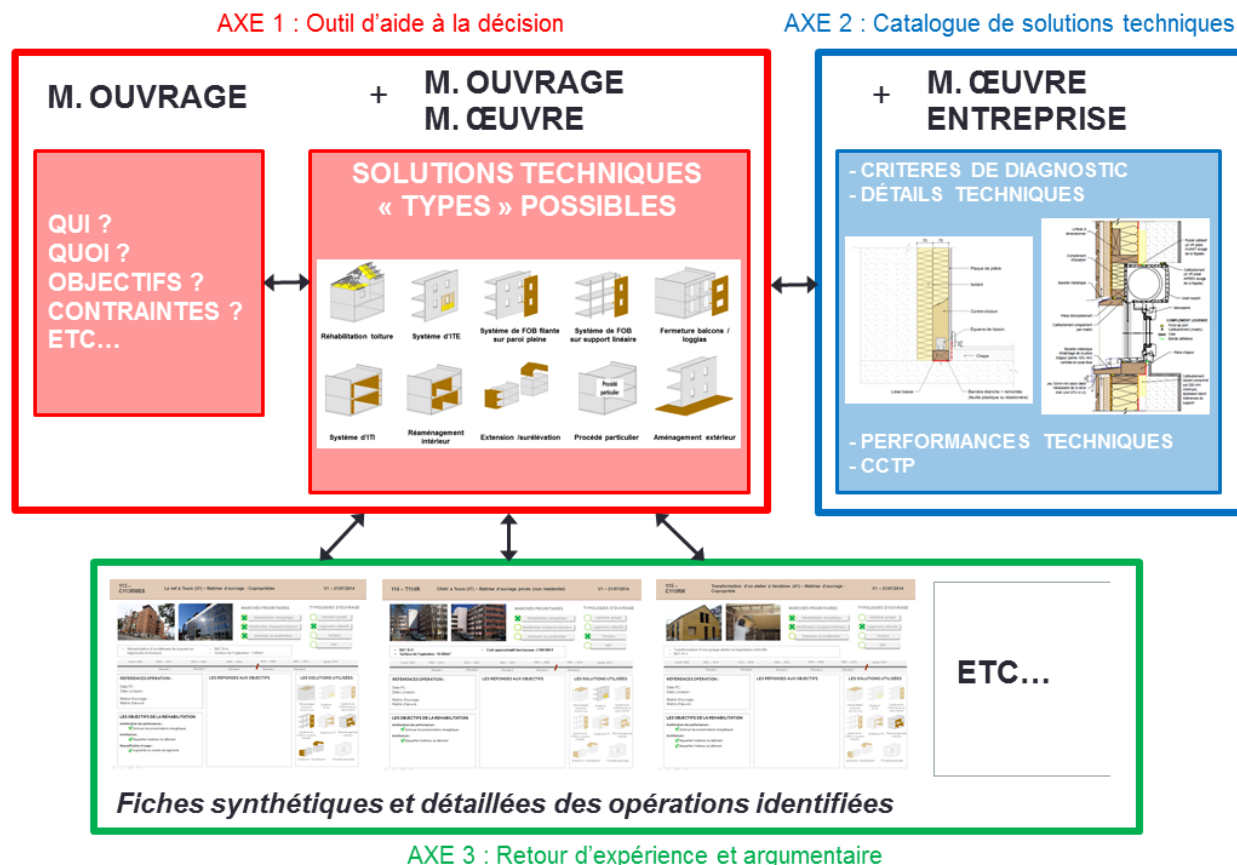
Lors de la réunion de lancement et des comités techniques, il a été décidé que l'approche liée à une opération de réhabilitation ne devait pas être uniquement technique, et qu'il était nécessaire d'avoir une approche globale de l'action.

Sur cette base, il a donc été proposé d'aborder le programme ARBRE selon 3 axes :

- Axe 1 : La définition et la création d'un outil d'aide à la décision, avec notamment des critères d'entrée par objectifs et contraintes liées au projet ;
- Axe 2 : La réalisation d'une base de données de solutions technique bois pour la réhabilitation ;
- Axe 3 : Un recueil de fiches d'opérations synthétiques et détaillées permettant de mettre en évidence des retours d'expériences.

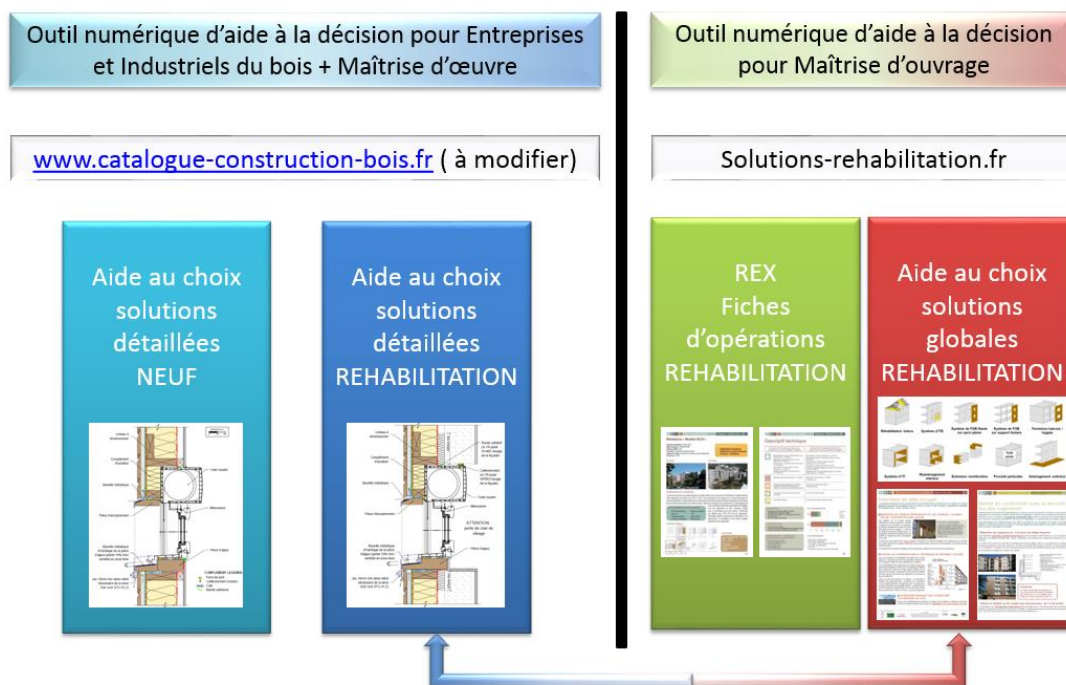
## 1. Elaboration de l'outil d'aide à la décision

Ci-dessous l'organigramme du programme ARBRE :



L'objectif est de mettre à disposition des prescripteurs et des donneurs d'ordre un outil amont d'aide à la décision permettant de positionner son projet à partir de ses objectifs et contraintes et d'amener par cet outil, le maître d'ouvrage vers la solution la mieux adaptée à son opération.

Le schéma ci-dessous décrit le principe d'outils et met en évidence les passerelles nécessaires entre les différents "blocs" des outils existants ou à créer.



## 2. Réalisation d'une base de données de solutions techniques bois pour la réhabilitation

L'orientation prise dans ce projet a été de compléter le catalogue construction bois existant pour la construction neuve, en intégrant l'ensemble des données techniques pour la réhabilitation.

Ainsi, chaque solution constructive est développée sous le « schéma » suivant :

- Performances techniques

Définition des critères de performances techniques relatifs au procédé par le biais de fiches synthétiques

- Diagnostic de l'existant (Téléchargement PDF et document Word)

Définition des critères de diagnostics relatifs au procédé par le biais de fiches synthétiques

- Partie courante (Téléchargement PDF et document dxf)
- Points singuliers (Téléchargement PDF et document dxf)
- CCTP (Téléchargement PDF et document Word)

### 3. Recueil de fiches d'opérations synthétiques et détaillées permettant de mettre en évidence des retours d'expériences et définition d'un argumentaire en faveur de l'utilisation du bois dans la réhabilitation

- Recueil de fiches d'opérations synthétiques et détaillées permettant de mettre en évidence des retours d'expériences

Une enquête nationale a été lancée lors du premier semestre 2014, afin d'identifier sur l'ensemble du territoire les projets de réhabilitation intégrant du bois, en cours ou terminés.

Ce recensement a été réalisé avec l'appui du réseau de FBR, de la base de données ADEME, des architectes, du réseau des DREAL et des professionnels.

Environ 300 opérations ont été détectées via notamment les prescripteurs bois en région.

Une analyse plus complète d'opérations a été réalisée permettant de rédiger une quarantaine de **fiches d'opérations détaillées**.

- Définition d'un argumentaire en faveur de l'utilisation du bois dans la réhabilitation

Les enquêtes menées auprès de maîtres d'ouvrages et de donneurs d'ordre, ont permis de faire remonter les objectifs majeurs ainsi que les contraintes associés à une opération de réhabilitation, qui nécessitent d'élaborer un argumentaire adapté.

Ces arguments sont développés sous forme de fiches descriptives, et illustrés à partir de réalisations issues de la base de données projets. Ces fiches constituent des "Guides" de la prescription ARBRE pour la réhabilitation, que chaque prescripteur en région pourra exploiter lors de ses rencontres avec les maîtres d'ouvrage.

## 1. Sites internet

Les trois années de production de ce projet ont permis de réaliser un grand nombre de documents qu'il convient de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière selon différents moyens, notamment via deux sites internet :

- Le site dédié à la Maîtrise d'Ouvrage (site neuf créé pour ces éléments) : [www.solutions-rehabilitation.fr](http://www.solutions-rehabilitation.fr)
- Le site dédié aux Entreprises et Industriels du bois et à la Maîtrise d'œuvre : [www.catalogue-construction-bois.fr](http://www.catalogue-construction-bois.fr). Ce site existe depuis 2013 sur la partie neuve, il est donc enrichi d'une partie réhabilitation.

Ces documents seront également valorisés autour de deux axes majeurs à savoir la formation et la communication.

## 2. Formation

- Formation des prescripteurs du réseau FBR

Le réseau FBR est très important pour diffuser les éléments émanant de ce projet, il était donc primordial de réunir l'ensemble des prescripteurs bois du réseau FBR afin de mieux appréhender les éléments issus du programme ARBRE et en particulier l'argumentaire en faveur de l'utilisation du bois dans la réhabilitation.

- Ingénierie de formation

Il est également important de diffuser ces éléments aux professionnels via des formations.

Le CNDB a donc préparé des modules de formations destinés aux professionnels architectes et maîtres d'ouvrages.

Et le FCBA a préparé des modules de formations techniques destinés aux professionnels de la filière bois.

Ces formations seront donc accessibles à tous les professionnels de la construction via les réseaux, CNDB, FCBA et FBR.

- Journées interrégionales

Afin de sensibiliser les acteurs régionaux, FBR a organisé, en novembre et décembre 2016, 9 réunions régionales d'une demi-journée chacune à l'attention des professionnels afin de diffuser la somme d'informations issues du programme ARBRE.